

Introduction

Première participation de la citoyenne dans le cadre d'un projet faisant l'objet d'une consultation publique.

En tant que résidente d'Outremont (la maison est dans la famille depuis 2004), j'ai participé virtuellement aux séances d'information, j'ai posé des questions et j'ai pris connaissance de l'ensemble des documents rendus accessibles par l'OCPM.

Ce mémo résume mes opinions, ainsi que ceux de ma famille. Il reflète également les préoccupations qui sont ressorties lors d'échanges avec d'autres résidents ainsi que des parents d'enfants fréquentant la garderie du Pavillon Marie-Victorin.

Contexte du voisinage

Avec un quasi monopole du cadre bâti sur le flanc Nord du site patrimoniale du Mont-Royal, l'Université de Montréal a un privilège qui lui confère une responsabilité envers le site, les résidents du secteur et les usagers du site. L'Université a le devoir de veiller aux intérêts de ces parties prenantes et d'anticiper les gestes à poser afin de réduire au minimum les perturbations découlant du développement des nouveaux projets, d'en optimiser les effets positifs et d'en limiter les impacts négatifs.

Il faut garder en tête que ce sont surtout les résidents qui endureront au quotidien les nuisances (visuelles, sonores, atmosphériques et logistiques) liées aux travaux ainsi que les répercussions de ceux-ci à court-moyen-long-terme (augmentation du flux de circulation, densité, redirection du trafic de l'Avenue Vincent D'Indy vers les rues résidentielles lors de travaux, perte de la vue sur la montagne suite à l'ajout de cadre bâti, etc.). Ils doivent donc être activement pris en compte dans le développement et le déploiement de tous ces changements.

Avec les développements généraux récents dans le secteur : REM, chantier de condos (1420 Boul. Mont-Royal), réfection des tuyaux du réservoir d'eau de la ville, etc., la ville a également le devoir de porter une

attention particulière à l'atténuation des nuisances découlant de ce Plan directeur d'aménagement du campus et d'agir en amont afin d'éviter le fiasco connu dans la gestion de certains chantiers par le passé - chantiers qui ont notamment suscité une implication soutenue du bureau de l'Ombudsman de Montréal.

Les préoccupations liées au projet

Le projet soulève certaines interrogations et même préoccupations quant à la gestion des travaux, aux choix d'emplacements voués au verdissement et aux engagements réels pour ce même verdissement.

Gestion des travaux :

- Nous savons que l'utilisation de piquetage pour l'excavation génère des nuisances extrêmes pour les résidents et les usagers d'édifices avoisinants. Le roc transporte le son et les vibrations à l'intérieur des édifices, et sachant qu'une des spécificités du Mont-Royal est la composition extrêmement solide de son roc (qui par le fait même est difficile à creuser par piquetage), cette méthode d'excavation doit être évitée pour préserver la santé physique et mentale de tous et doit être remplacée par le dynamitage.
- Nous avons été témoins des travaux de rénovation pour le mur du terrain Terrain Vincent d'Indy qui se sont éternisés entre 2018 et 2020. Causant des nuisances visuelles et sonores, ainsi que des complications au niveau de la gestion du trafic. Le calendrier des travaux doit être optimisé afin de condenser la durée des travaux pour chaque sous-projet du Plan directeur.
- Finalement, il apparaît logique et nécessaire que l'Université se dote d'un plan de communication aux voisinage, comme le fait le REM et comme l'a demandé la ville et l'Ombudsman du chantier du 1420 Boul. Mont-Royal (immeuble vendu par l'Université à un promoteur immobilier). Que celui-ci prenne la forme d'une page web, ou de tracts distribués, il faudrait prévoir une communication en temps réel afin que les résidents puissent suivre l'évolution des différents volets des chantiers et puissent prévoir et préparer leur quotidien.

Choix d'emplacements voués au verdissement :

- Une zone qui impact directement les résidents semble être délaissée par le plan de verdissement. Il s'agit du stationnement P26 qui est complètement coupé du parcours de la coulée verte, en plus d'être en retrait de la montagne. Ce site est entouré par un édifice très imposant, le Pavillon Marie-Victorin, et se situe à proximité de plusieurs zones du Campus déjà asphaltées. Ce stationnement est un îlot de chaleur qui incommode les résidents et ceux (enfants et adultes) qui empruntent l'Avenue Claude-Champagne pour marcher et se rendre à la montagne, aux différents sites de l'Université ou aux multiples autres écoles (préscolaire, primaire et secondaire) sur le pâté de maison.
- De plus, cet espace est à proximité d'une garderie qui peine à trouver assez d'espace pour que les enfants puissent jouer dehors à proximité de leur bâtiment (sans devoir quitter leur environnement immédiat). Les enfants jouent actuellement sur l'asphalte du stationnement, avec des clôtures d'appoints pour les protéger des voitures. Les enfants fréquentant cette garderie sont en reste lorsque l'on constate que les autres garderies de l'Université auront un accès direct à un réel espace vert.



Garderie du Pavillon Marie-Victorin coin Claude-Champagne et Mont-Royal (espace de jeu implanté sur le stationnement)

- Il faut également souligner l'importance de l'aménagement d'espaces publics verts surtout dans la cadre d'une transition entre deux secteurs de la ville : le site du campus et le quartier résidentiel limitrophe. Ce qui est exactement le cas ici. Cette transition n'a pas été prise en compte lors de la planification et de l'exécution de plans précédents et de nombreux citoyens en souffrent. Au delà des îlots chaleurs mentionnés précédemment, on peut penser au niveau de pollution sonore :
 - Le bruit pénible de la ventilation sur le côté du Pavillon Marie-Victorin, toujours sur l'Avenue Claude-Champagne.
 - Le bruit de la musique et de la foule en provenance du stade qui tient éveillé les résidents jusqu'à 11PM en saison et ce, dépassé l'Avenue Pagnuelo.
 - La structure concave du Pavillon Marie-Victorin qui répercute tout son ou bruit (ce qui sera le cas pour les travaux à l'école de musique Vincent-d'Indy).
 - Le bruit du déneigement du stationnement P26 en pleine nuit l'hiver.
- Au niveau de la pollution visuelle, les amoncellements de bancs de neige sales aux abords du stationnement ne sont qu'un exemple parmi tant d'autres.



Stationnement P26

- Tous ces facteurs font du stationnement P26 un emplacement de choix pour un verdissement avec un impact des plus importants sur l'environnement et la santé des citadins et des enfants. Il serait donc très logique de prioriser cet espace en le transformant en parc, surtout considérant que les autres stationnements prévus à quelques mètres (sous le pavillon Marie-Victorin et sous le stade) pourraient absorber la faible fréquentation du stationnement P26 (observé bien avant la pandémie). L'échelle de classification de l'Université au niveau de la valeur paysagère semble ici bien démontrer des lacunes majeures en ignorant tous ces éléments.

Engagements pour le verdissement :

À notre époque, les entreprises et organisations savent qu'ils doivent avoir un vrai impact positif dans la communauté dans laquelle ils sont établis. Les engagements de verdissement qui peuvent faciliter l'acceptation sociale d'un projet d'agrandissement sur un site (surtout patrimoniale) peuvent parfois sembler être un pur exercice de Relations Publiques. C'est pourquoi, des incohérences au niveau du plan de verdissement ont soulevé des préoccupations.



En se référant toujours à l'espace qui nous intéresse ici, le stationnement P26 (encerclé en rouge sur le Plan de l'Université), nous le voyons clairement identifié comme un espace entièrement vert (et non comme un stationnement vert, et encore moins comme un stationnement asphalté). **Cependant, lors de la séance de questions, il a été clair que ce stationnement ne serait verti que dans le cadre de rénovations majeures du stationnement (tel qu'exigé par la ville) et que de telles rénovations ne sont pas prévues.** Sans plan précis et sans engagement clair, il apparaît trompeur d'identifier cet espace de cette façon dans la documentation. De plus avons-nous accès à un barème qui permette la qualification de "travaux majeurs" afin d'éviter toute subjectivité ?

Si nous prenons l'exemple d'un citoyen qui refait sa cour, on sait qu'il doit respecter un certain pourcentage de verdure vs de bâti. Lorsque l'inspecteur de la ville vient évaluer le tout, les travaux doivent être exécutés tels que présentés sur le plan. Il n'est pas possible d'improviser sur le verdissement et il y a une raison pour cela.

J'ose espérer qu'il ne s'agit pas ici d'une tentative de manipulation de l'opinion publique afin de faire accepter plus facilement le projet dans son ensemble, mais bien d'une simple erreur de communication, qui a cependant ses implications. Comme l'Université se base sur une représentation visuelle qui comprend le verdissement de cet espace dans la documentation publique distribuée est rendue disponible aux citoyens, que **le processus entier de consultation publique est basé sur cette représentation**, il semblerait juste de respecter cet "engagement" et de transformer ce stationnement en espace public vert. Une question se pose cependant, est-ce que cette "erreur de communication" se reflète à d'autres endroits sur le Plan également ?

Conclusion

Les résidents font leur part pour améliorer la communauté et leur environnement. L'Université de Montréal est en mesure d'en faire autant (surtout à la hauteur de ses moyens et ressources) et de fournir les efforts nécessaires pour qu'un Plan d'une telle envergure se fasse en harmonie

avec les différentes parties prenantes et qu'il soit globalement positif. Pour ce faire, il est crucial d'apprendre des erreurs passées et d'écouter ceux qui sont aux premières loges de ces changements.

Comme indiqué par M. Breton (Recteur de l'Université) dans le cadre de la soumission de la candidature de l'Université de Montréal au *The Sustainability Tracking, Assessment & Rating System*, l'engagement durable de l'Université doit passer, notamment, par :

- *la gouvernance par une reddition de compte spécifique au développement durable à la communauté ;*
- *le soutien et l'engagement de notre communauté en faisant de nos campus des milieux de vie où tous peuvent s'épanouir et contribuer à construire une société plus durable.* (source: <https://reports.aashe.org/media/secure/899/submission-5243/STARS%20Certification%20-Demande%20PDF%202016-11-29.docx.pdf>)

Cet engagement envers la communauté véhiculé à maintes reprises dans différents éléments de documentation inclut, en avant plan, les résidents du quartier où est établie l'Université

Exécuter sur une vraie vision durable pourrait améliorer le score global relativement faible (plus récent score de 54.78) de l'Université, surtout considérant l'avantage naturel que lui confère l'emplacement unique de la montagne. En comparant à *Concordia University* qui a un score de 67.05 en plein centre-ville et l'Université Laval qui a un score de 84.99, cette Université emblématique de Montréal ne devrait pas traîner de la patte.

Il s'agit donc d'une opportunité de démontrer un leadership et une responsabilité concernant les principes de développement durable et de verdissement, ainsi que l'intégration responsable dans la communauté où l'Université est établie.

En terminant, je souhaiterais remercier l'OCPM de tenir cette consultation.